

## **Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 6 juillet 2017 - Procès-verbal**

*Date de convocation : 13 juin 2017*

**Etaient présents :** Christiane BOCQUET, Bénédicte BRACQ, Daniel CARPENTIER, Catherine CREVAN, Alain DHERBIER, Marie FAUTRIER, Jean-Paul JACOB, Léonard JAILLOT, Line JOLY, Jean-Claude JOURDAIN, Pierre LANDURIER, Jean-Louis LEBEAU, Francis LEFEBVRE-VARY, Jacques LEJOT, Elisabeth LEVANNIER, Denis MANGEOT, Yves MERCIER, Pierre PETIT, Alain PHILY, Françoise PILLARD, Raphaël PLANTIER, René POULAIN, Monsieur et Madame PUGET, Patrick RAPEAU, Nicolas REGNY, Jean-Pierre ROUSSILLON, Jany SIMEON, Laure STENGEL, Tommy VENIANT, Jean-Jacques VERDIER, Gérard VOISINE, Pascal CHARTIER, Arnaud BILLET, Estelle GRIVOT, Marie-Claude MASSON, René FAOST, Thierry FLANDIN, Hakim AMAICH, Hicham BOUJLILAT, Dominique LACROIX, Martine PASCAULT.

**Etaient excusés :** Association des Paralysés de France, Pierre BAARDMAN, Christine BEAU, BIJ 58, Madeleine BILLAQUOIS, Roger BLANCHARD, Jacqueline CACHOIR, Christèle CARBONNIER, Carré de Trèfles, Fanny CHARTON, Bernard COQUILLAT, Patrick COULBOIS, Anne-Sophie CURE, Christian DEMAILLET, Michel DIDIER-DIE, Anne EMERY-DUMAS, Fédération Centres Sociaux, Jean FOURNIER, Marina GABRION, Brigitte GALOPIN, Philippe GOBET, Catherine GOULOT-MARTIN, Jocelyne GUILLAUMOT, Jean-Noël LE BRAS, René MARCELLOT, Marie-Bernard MARCHER, Christian MARILLIER, Katia MAUROY, Franck MICHOT, Georges NARCY, Patrice PAPILLON, Laurent PARISSE, Cécile REMILLIER, Sandrine RENAUDIN, Résédia, Caroline RICARDEAU, Constantin RODRIGUEZ, Anne SAVIGNON, Nadia SOLLOGOUB, Jean-Fernand THIBAUT, Gilles THOMAS, Evelyne THOMAS, Henri VALES, Michel VENEAU, Raphaël ZINT.

### **L'ordre du jour était le suivant :**

- ▶ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2016
- ▶ Présentation du rapport moral et vote
- ▶ Présentation du bilan d'activités 2016 et vote
- ▶ Présentation du rapport financier 2016, validé par le commissaire aux comptes et votes
- ▶ Temps d'échanges sur le Pays en 2018
- ▶ Questions diverses

---

Gaëtan Gorce ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Il rappelle l'ordre du jour.

### **1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de Juillet 2016**

Le procès-verbal, remis en séance, est adopté à l'unanimité.

## 2) Présentation du rapport moral et vote

Gaëtan Gorce rappelle le travail mené par le Pays au cours de l'année 2016, les démarches utiles et positives engagées, le travail collectif à l'échelle d'un territoire pour faire avancer les projets.

La présence du Pays sur les dossiers forts comme le programme LEADER, Vallourec, la ligne ferroviaire Paris-Cosne-Nevers, ...

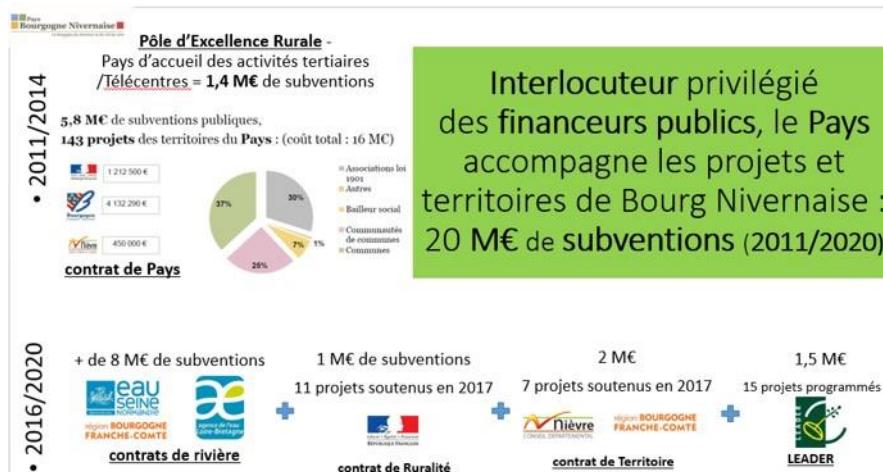
Il rappelle toutefois que le territoire du Pays BN reste fragile, est classé « vulnérable » par l'Etat. Les opérations des collectivités du Pays, inscrites dans le contrat de ruralité en 2017 signé en commun avec le syndicat mixte du Pays de Nevers Sud Nivernais, bénéficieront ainsi d'1 million d'€ supplémentaire.

L'année 2016 a été en période de transition pour le territoire avec la préparation pour les élus et techniciens de l'évolution des périmètres des communautés de communes.

Cette même transition s'annonce en 2017 avec la finalisation des compétences des nouvelles communautés de communes et l'évolution du périmètre du Pays Bourgogne Nivernaise, susceptible de se rapprocher du territoire du Pays Nevers Sud Nivernais,. Ce travail est engagé depuis 2015.

Gaëtan Gorce précise qu'il souhaite accompagner cette période de transition en tant que Président du Pays jusqu'en juillet 2018, date à laquelle il laissera la place aux élus du nouveau territoire Pays.

Les chiffres suivants sont présentés :



Le rapport moral est voté à l'unanimité.

## Présentation du bilan d'activités 2016

Le bilan d'activités 2016 est remis en séance.

L'ensemble de l'équipe met en lumière les actions phares menées en 2016 :

Gilles Noel présente le travail mené pour l'élaboration du Contrat de Territoire et les projets soutenus dans le cadre de l'enveloppe transitoire du Conseil Régional de Bourgogne (2016).

Il présente également les premiers travaux menés pour l'élaboration du contrat de ruralité, signé en avril 2017.

Hicham Boujlilat précise l'élaboration du futur contrat de territoire 2018-2020 proposé par le conseil régional BFC. Le Pays n'aura pas l'obligation de présenter un diagnostic de territoire. Ces éléments ayant été transmis pour la période 2017. L'équipe du Pays devra travailler à un recensement détaillé des projets sur le territoire s'inscrivant dans sa stratégie d'attractivité.

Le montant de l'enveloppe régionale n'est pas encore connu, mais il sera à la hauteur des ambitions du territoire.

Mani Cambefort précise le travail mené pour le lancement du programme Leader. Des actions de communications et d'informations ont été menées et ont permis l'identification et la pré-programmation des premiers projets.

Manon Jozroland et Jonathan Pillier présentent le travail mené dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Rivières sur la Vrille, le Nohain et le Mazou : la consolidation du travail de diagnostic, de consultation du territoire et de programmation pour élaborer le dossier de candidature du contrat territorial soumis à l'agence de l'eau Loire Bretagne en juin 2016.

Sébastien Harger évoque sa prise de fonction en juillet 2016 et l'entrée en phase opérationnelle du Contrat Global Nivernais-Forterre avec la mise en œuvre d'une partie des actions identifiées sur l'année 2016.

Jany Siméon précise que l'assainissement bénéficie d'un financement fort de l'agence Seine Normandie à la condition de travaux sur l'aménagement des berges qui se trouvent souvent sur des terrains privés, ne facilitant pas la réalisation du contrat.

Yannis Bonnet détaille les actions menées sur l'axe « économique », notamment la promotion et valorisation des filières du territoire (viticulture, productique...) et sur l'axe de l'accueil de nouvelles populations, notamment via le salon international d'Utrecht où le Pays a présenté des offres de reprises de commerces et du besoin de professionnels de santé.

Thierry Flandin précise que la compétence économique ne dépend plus du Conseil Départemental de la Nièvre et que les communautés de communes travaillent donc en lien direct avec la Région et les Pays.

Il indique également son regret de voir la filière viticole, perçue comme une voie destinée aux jeunes en échec scolaire.

Aurélie Perrin présente les actions menées sur la thématique « services à la population » : l'accompagnement des projets de Maison de services, le déploiement d'une plateforme mobilité Bourgogne Nivernaise et des chéquiers mobilité sur la communauté de communes des Vaux d'Yonne.

Le travail mené dans le cadre du Contrat Local de Santé, mis en œuvre par le Groupement Interprofessionnel de Santé et d'Autonomie du Pays BN, est également présenté, avec la poursuite des actions menées par les acteurs de prévention et le maintien de l'action Forum

Santé. Une année également consacrée à l'évaluation du CLS afin d'orienter les travaux d'écriture du futur Contrat 2018-2021.

Thierry Flandin précise que le CLS est un outil de coordination avec les professionnels de santé, et non un outil pour recruter des médecins. Il évoque le zonage de l'ARS, impactant l'installation des futurs médecins.

Une priorité forte doit être donnée à l'installation de médecins généralistes, plutôt qu'à la santé mentale, sujet d'actualité pour l'ARS.

Hicham Boujlilat précise que les sujets ne sont pas opposés, la santé mentale est effectivement un enjeu important pour le territoire, et que la difficulté du manque de généralistes est une problématique nationale. Le territoire doit travailler en ce sens afin d'inverser la tendance de la baisse de la démographie médicale.

Le rapport d'activités 2016 est voté à l'unanimité.

### **3) Présentation du rapport financier 2016, validé par le commissaire aux comptes et votes**

Le rapport financier 2016 est présenté aux participants par Alain Dherbier, trésorier.

Le résultat comptable de l'exercice du Pays Bourgogne Nivernaise au 31/12/2016 est bénéficiaire de 15 291 €.

Ce résultat s'explique par la volonté des élus de réduire les charges fixes. A cet effet, l'association ne bénéficie plus que d'un véhicule avec des charges liées en moins, a réduit ses charges locatives avec un changement de locaux. Il constate une hausse des subventions liées à l'activité « rivières ».

Il est proposé d'affecter ce résultat aux réserves financières de la structure.

Le commissaire aux comptes, a contrôlé les comptes et précise qu'ils sont conformes à la loi et qu'aucune anomalie n'a été constatée. Il n'y a pas d'observations sur la sincérité et la concordance des comptes.

Le rapport financier 2016 est voté à l'unanimité.

### **4) Temps d'échanges sur le Pays en 2018**

Gaëtan Gorce rappelle la réflexion et le travail menés depuis 2015 sur le rapprochement envisagé des 2 Pays Bourgogne Nivernaise et Nevers Sud Nivernais.

Un montage administratif et territorial relativement simple : les 3 communautés de communes du PBN adhèrent par délibérations au syndicat mixte du Pays de NSN qui élargit ainsi son périmètre.

La structure associative serait maintenue jusqu'en 2020 pour finaliser les démarches administratives en cours, notamment la perception des subventions LEADER et le suivi du

programme en cours. Elle n'aura plus la fonction employeur, les salariés étant transférés au nouveau Conseil de Développement du futur territoire.

L'EPCI Loire Nièvre et Bertranges a délibéré en ce sens. Un vote des 2 autres EPCI et de leurs communes au 2<sup>ème</sup> semestre 2017 est nécessaire pour acter cette transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sur la situation budgétaire, il est précisé que la cotisation d'1 € par habitant sera figée jusqu'en 2020.

La mise à disposition du poste de chef de projet sera maintenu jusqu'en 2020 par le Conseil Départemental de la Nièvre.

Gaëtan Gorce propose que l'organisation territoriale conserve des bureaux sur Cosne afin que les élus et acteurs du territoire puissent garder une proximité territoriale avec l'équipe et les dirigeants du syndicat mixte installés à Nevers.

Avec la prise de compétence GEMAPI en 2018 par les EPCI, les postes liés aux contrats de rivières portés par le Pays BN pourraient être repris par les communautés de communes.

Les missions de cette future structure seront à préciser mais l'aménagement du territoire et le développement économique territorial local sont les grands enjeux. La Région a d'ores et déjà confirmé son soutien à la démarche.

Thierry Flandin pose la question du portage de 2 GAL par un seul Pays.

Hicham Boujlilat précise que la région vient de prendre une délibération au 30 juin dernier, intégrant le fait qu'un seul Pays ne peut être concerné par deux démarches LEADER.

Jean-Jacques Verdier soulève la question à se poser : « qu'est ce qui nous rapproche ? ». Il est important de s'interroger sur ce point afin d'aller plus loin que le simple périmètre géographique et administratif.

Gérard Voisine appuie la remarque de Jean-Jacques Verdier sur l'importance de valoriser le territoire et d'agir ensemble.

Gaëtan Gorce précise que cette réflexion est menée depuis de nombreuses années, avec cette volonté de ne plus travailler seul. Une identification commune des problématiques économiques a été réalisée, concluant que nos deux périmètres sont concernés par les mêmes enjeux.

De plus, il souligne que le nouveau Pays regroupera en son sein les villes importantes du département.

Thierry Flandin rappelle la récente date de création des nouveaux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que l'ensemble des politiques et compétences ne sont pas encore complétement calés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les élus communautaires voteront leurs compétences prises par les EPCI.

Nicolas Regny confirme le soutien et encouragement de l'Etat à une fusion des 2 Pays.

## **5) Questions diverses**

Pas de questions diverses abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 h 00.